



Matricule :
Subvention versée :

Subventions PLAN D'ACCOMPAGNEMENT A LA CHASSE

mandat		la	Fédération	Départem	entale d	es	Chasseurs	de la	Haute-M	/larne	représenté	e par	son	Président	ou son
et Mon	sieur								•••••					•••••	
qualité															,

Il a été convenu ce qui suit :

A) Engagements de l'adhérent :

- 1 Il doit être à jour de sa cotisation au titre de l'adhésion de service ou de la validation du permis de chasser pour prétendre à la subvention.
- 2 Il autorise la Fédération des Chasseurs 52 à procéder au contrôle lié à l'application du tarif de subvention.
- 3 Pour certains aménagements, il s'engage à respecter les termes d'entretien ou de la convention passée.

B) Engagements de la Fédération de Chasseurs :

- La Fédération des Chasseurs s'engage à fournir son appui technique par l'intermédiaire de ses personnels
- 2 La FDC 52 s'engage à verser la subvention prévue par le CD 52 et respecter les termes de l'accord liant la FDC 52 et le CD52. Le plan d'accompagnement à la chasse par le Conseil Départemental de Haute Marne se développe sur 3 ans (24/25, 25/26 et 26/27).

BAREME

Objet	Montant Appui du CD52	Limite et conditions	Nombre	Total
**Bandes enherbées * *Localisation définie avec FDC52 Signature d'un contrat d'engagement de 3 ans	500 €/ ha	Implantation pour 3 ans Limite de largeur et mélange à voir avec le technicien		
Signalétique Chasse en cours	5 pancartes	Sur présentation de facture de la FDC 52		
Gilet de protection pour chien de chasse sur justificatif	100 € / gilet	1 gilet par chasseur** Pour les 3 ans Sur présentation de facture **Chasseur ayant pris sa validation annuelle en Haute Marne et ayant fourni le nom et le justificatif du chien qui lui appartient (copie identification)		
Mirador Chaise haute Valeur à l'unité 60 € ≤ ≥ 200 € sur justificatif vérification terrain FDC52	47 € / chaise	Maximum de 5 par territoires pour les 3 ans (24/25, 25/26, 2627) sur présentation de justificatif (facture au nom du territoire) Cumulable avec les subventions FDC mais dans la limite du montant total dépensé par chaise haute et du montant d'adhésion ATTENTION Pour 24/25: facture tout fournisseur accepté Pour 25/26, 26/27: facture via commande groupé avec le fournisseur identifié CD52/FDC52 uniquement		
	<u> </u>	ontant total		

Fait à	, le

Signature du détenteur de droit de chasse

Signature du Président de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne